

## CLUB DE PLONGÉE DE RODEZ (CSR) | BULLETIN D'ADHÉSION 2026-2027

☐ M. ☐ Mme Nom d'usage : ..... Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code postal : \_\_\_\_ Ville : .....  
Téléphone fixe : 0 \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Téléphone portable : 0 \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Adresse E-mail : ..... N° de licence (si déjà licencié) : .....  
Nombre de blocs possédés : \_\_\_\_ Profession : .....

Pour les licenciés **mineurs**, merci d'indiquer le numéro de téléphone et mail des père et mère ou tuteur :

téléphone : 0 \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ mail : .....  
téléphone : 0 \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ mail : .....

### Formation déjà acquise (ne cocher que la.les plus gradée.s)

Niveau actuel de plongée : ☐ Aucun ☐ Baptême ☐ Pl. bronze ☐ Pl. argent ☐ Pl. or ☐ N1 ☐ N2 ☐ N3 ☐ N4  
Handisport : ☐ PESH 06 ☐ PESH 12 ☐ PESH 20 ☐ PESH 40  
Niveau actuel en bio : ☐ PB1 ☐ PB2  
Niveau actuel d'apnée : Handisport : ☐ PESH Statique ☐ PESH Dynamique ☐ PESH Profondeur ☐ apnéiste piscine  
☐ apnéiste confirmé piscine ☐ apnéiste eau libre ☐ apnéiste confirmé eau libre ☐ apnéiste expert eau libre  
Niveau actuel de tir sur cible : ☐ TSC bronze ☐ TSC argent ☐ TSC or ☐ TSC N1 ☐ TSC N2 Handisport : ☐ TSC Loisir ☐ TSC Perf  
Niveau d'encadrement de plongée : ☐ E1 ☐ E2 ☐ E3 ☐ E4 H : ☐ EH1 p ☐ EH2 p ☐ MFEH1 p ☐ MFEH2 p  
Niveau d'encadrement en bio : ☐ FB1 ☐ FB2  
Niveau d'encadrement d'apnée : ☐ IE1 ☐ IE2 ☐ MEF1 ☐ MEF2 H : ☐ EH1 a ☐ EH2 a ☐ MFEH1 a ☐ MFEH2 a  
Niveau d'encadrement de TSC : ☐ Initiateur ☐ MEF1 ☐ MEF2 ☐ Juge H : ☐ EH1 t ☐ EH2 t ☐ MFEH1 t ☐ MFEH2 t  
Divers : ☐ Nitrox ☐ Nitrox conf. ☐ Trimix ☐ RIFAp (plongée) ☐ RIFAa (apnée) ☐ RIFAt (TSC) ☐ TIV ☐ formateur TIV ☐ Anteor ☐ PSC

### Projet de formation

### ☐ Pas de formation

En plongée : ☐ Pl. bronze/argent/or (jeunes) ☐ niv 1 ☐ niv. 2 ☐ niv. 3 ☐ niv. 4  
☐ Initiateur ☐ MF1 ☐ RIFAp ☐ EH1/2 p Handisport : ☐ PESH 06 ☐ PESH 12 ☐ PESH 20 ☐ PESH 40  
En bio : ☐ Pl. bio 1 (PB1) ☐ PB2 ☐ formateur bio 1  
En apnée : ☐ débutant ☐ confirmé ☐ expert ☐ IE1/2 ☐ MEF1/2 ☐ RIFAa ☐ EH1/2 a Handisport : ☐ PESH Stat ☐ PESH Dyn ☐ PESH Prof  
En tir sur cible : ☐ TSC bronze/argent/or (jeunes) ☐ N1 tsc ☐ N2 tsc ☐ Initiateur tsc ☐ MEF1 tsc ☐ RIFA tsc ☐ Juge tsc  
☐ EH1/2 tsc Handisport : ☐ TSC Loisir ☐ TSC Performant  
Divers : ☐ Nitrox ☐ Nitrox conf. ☐ PSC ☐ Anteor ☐ TIV ☐ formateur TIV

### A fournir pour l'inscription

- ☐ 1 bulletin d'inscription par personne, ☐ 1 photo d'identité (pour les nouveaux au CSR),
- ☐ 1 règlement pour la cotisation club (+ licence fédérale + assurance indiv) **180€** (140€ pour le 2<sup>e</sup> membre d'une même famille)
- ☐ 1 règlement pour les frais de formation : **70€ par formation suivie** : jeunes, Handisub, Niveau 1, 2, 3, 4, Initiateur, MF1, Apnée, TSC
- règlement en ligne** (déjà adhérents au CSR) ou **chèque** (pour les nouveaux adhérents) - Possibilité de payer en plusieurs fois.
- ☐ 1 photocopie du certificat médical, **garder l'original (Rappel : sur un site de plongée, il faut avoir la licence, la carte de niveau et l'original du certificat médical)**. Modèle de certificat et + d'infos sur le médecin à consulter sur le blog du club : [csr12.com](http://csr12.com), rubrique "Nous rejoindre")
- ☐ présentation du carnet de plongée (ou photocopies) pour les inscriptions aux formations N2 et +

**Le règlement et le dossier complet doivent être rendus avant le 30 septembre 2026. L'inscription au club et donc l'accès au bassin de la piscine ne sera effectif qu'une fois le dossier complet.**

---

## Assurances

Le code du sport (articles L321-4 à L321-6) fait obligation à tout groupement sportif de proposer des contrats d'Assurance Individuelle Accident et de montrer l'intérêt d'y souscrire.

Dans ce cadre, il est rappelé que lors d'accident sans tiers responsable, (ex. : atteinte d'une oreille, accident de décompression, surpression pulmonaire...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant l'activité et en cours de validité. Vous trouverez tous les renseignements concernant les différentes possibilités d'assurances offertes par le Cabinet Lafont sur cette page :

<https://www.assurdiving.com/>

## Équipement et matériel

En cas de mise à disposition d'équipement et de matériel appartenant au CSR (détendeur, combinaison, gilet stabilisateur, minibus,...), je m'engage à compenser la perte, la dégradation ou le vol, le cas échéant.

## Acomptes pour les sorties clubs

### Hébergement

>> La totalité du coût de l'hébergement sera demandé aux plongeurs à l'inscription

### Plongées

>> Le coût des plongées payantes sera demandé en acompte aux plongeurs à l'inscription

### Remboursement

- En cas d'annulation d'une sortie de plongée par le participant, le club ne procédera à aucun remboursement des acomptes versés, ceux-ci étant considérés comme définitivement acquis au club.\*
- La totalité du montant de la sortie pourra être réclamée à la personne inscrite, même en cas d'annulation de sa part, dès lors que cette annulation entraîne une augmentation du coût pour les autres participants.\*

\* hors cas exceptionnel

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Signature des parents / tuteur :  
(pour les mineurs)

### *Autorisation de représentation de photographies*

☐ J'autorise la diffusion de photos me représentant sur le blog du club (csr12.com) et/ou le compte Facebook du club

☐ J'autorise cette même diffusion pour les photos prises les années précédentes